

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le Président: Conformément au paragraphe 114(11) du Règlement, le vote par appel nominal sur cette motion est reporté.

M. le Président: Le vote suivant porte sur la motion n° 129.

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud) propose:

Motion n° 129.

Qu'on modifie le projet de loi C-72, dans le préambule, en retranchant les lignes 1 à 8, page 2, et en les remplaçant par ce qui suit:

«qu'il s'est engagé au maintien des minorités francophones et anglophones comme partie intégrante des deux collectivités de langue officielle du Canada».

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les non l'emportent.

Je déclare la motion rejetée.

(La motion n° 129 est rejetée.)

M. le Président: Le vote porte sur la motion n° 130.

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud) propose:

Motion n° 130.

Qu'on modifie le projet de loi C-72, dans le préambule, en retranchant les lignes 9 à 18, page 2, et en les remplaçant par ce qui suit:

«qu'il s'est engagé à respecter les positions des gouvernements provinciaux relatives aux minorités francophones et anglophones, à la fourniture de services en français et en anglais et au maintien des possibilités d'apprentissage du français et de l'anglais offertes à la population du Canada».

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Les langues officielles—Loi

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les non l'emportent.

Je déclare la motion rejetée.

(La motion n° 130 est rejetée.)

M. le Président: Le vote porte maintenant sur la motion no 131.

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox et Addington) propose:

Motion n° 131.

Qu'on modifie le projet de loi C-72, dans le préambule, en supprimant les lignes 19 à 25, page 2.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les non l'emportent.

Je déclare la motion rejetée.

(La motion n° 131 est rejetée.)

M. le Président: Le vote suivant porte sur la motion no 133.

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox et Addington) propose:

Motion n° 133.

Qu'on modifie le projet de loi C-72, dans le préambule, en retranchant les lignes 21 à 25, page 2, et en les remplaçant par ce qui suit:

«nationale»

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.